

PIÈGE À FRELONS ASIATIQUES!

Opération *Gardiens de la ruche*: un territoire uni pour la biodiversité!

Vous avez reçu un kit de piégeage

Ce kit contient :

- V** Un pot en plastique
- V** Un filtre sélectif à visser
- V** Deux étiquettes apposées sur le pot, indiquant :
 - La recette de l'appât
 - Le numéro du piège
 - Un QR code à scanner en fin de saison pour envoyer vos données

Ce flyer vous rappelle les bonnes pratiques pour utiliser efficacement votre piège et vous informe sur la conduite à tenir en cas de découverte d'un nid.

Préparer le bon appât

Pour cibler uniquement le frelon asiatique, utilisez le mélange suivant :

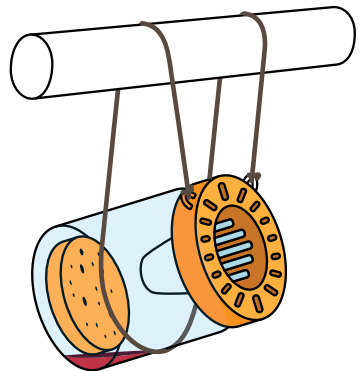
- 1/3 de bière brune
- 1/3 de sirop de fruits rouges (cassis ou grenade)
- 1/3 de vin blanc

L'éponge contenue dans le pot doit toujours être imbibée afin que le piège soit fonctionnel. Veiller à le remplir régulièrement (1 à 2 fois par semaine).

Installer le piège

1. Installez le piège au début du mois de mars
2. Placez-le en hauteur (min. 1 mètre), à l'horizontal
3. Choisissez un endroit ombragé, peu fréquenté, comme un arbre
4. Vérifiez régulièrement que l'éponge est imbibée

⚠ Si des frelons sont vivants dans le piège, immergez le pot dans un seau d'eau, ou au congélateur, pendant plusieurs heures avant toute manipulation. Ne jamais ouvrir le piège si vous n'êtes pas certain que les spécimens soient morts.



Fin de la saison : récolte des données

1. Retirez le piège fin mai (fin de la période de développement des reines)
2. Comptez les frelons capturés (ouvrières et reines)
3. Scannez le QR code pour remplir le formulaire en ligne
4. Jetez les spécimens, nettoyez le pot et conservez-le pour l'année suivante

Que faire en cas de découverte d'un nid ?

- **Au printemps** : il s'agit généralement d'un nid primaire
- **À partir de juin** : le nid devient secondaire, plus grand et visible.

Depuis 2024, les services de secours n'interviennent plus sur les nids de frelons asiatiques.

Deux possibilités :

- Si votre commune a un partenariat, contactez-la directement
- Sinon, consultez le site du CRA-W pour trouver un opérateur formé à la neutralisation

Vous pouvez signaler un nid situé sur le domaine public régional via l'adresse mail suivante : invasives@spw.wallonie.be

Chaque signalement aide à mieux surveiller l'évolution de l'espèce sur notre territoire.

En cas de piqure

Si vous ressentez une réaction allergique sévère ou si vous avez été piqués à de nombreuses reprises contactez immédiatement le **Centre Anti-poison** au **070 245 245**.

